

Rapport final de la concertation continue

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE FABRICATION DE CELLULES ET MODULES PHOTOVOLTAÏQUES

Dates de la concertation continue
Du 1 mars 2024 au 20 septembre 2024

Garant désigné par la Commission nationale du débat public
Bernard Christen

Date de remise du rapport, 1 octobre 2024



Sommaire

Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Les enseignements clefs de la concertation continue.....	3
Fiche d'identité du projet	4
Organisation et modalités de la concertation et chiffres clés de la concertation.....	7
Rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable	9
Suite donnée par le maître d'ouvrage à la concertation préalable	14
Mission du garant	14
Résultats de la concertation	15
Avis du garant sur le déroulé de la concertation et recommandation au maître d'ouvrage sur les modalités d'information	15
Annexe	16

Synthèse pour les décideurs et pour le public

La concertation préalable avait abouti à des engagements forts et complets du maître d'ouvrage. Les bases d'une concertation réussie ont alors été solidement posées.

La concertation continue a été conçue pour faire vivre cet acquis de la meilleure manière. Pour cela, il fallait notamment mettre l'action sur la finalisation de l'intégration architecturale et paysagère du projet et sur le détail de sa prise en compte des impératifs environnementaux.

La consultation du site Internet a permis au public de prendre connaissance des différentes pièces du dossier et de son évolution, son interface d'échange de publier des avis, remarques ou questions. Cette dernière solution a été faiblement mobilisée durant la phase de concertation continue ; par contre, les deux réunions publiques ont constitué deux temps forts d'échange.

Qu'il s'agisse de la réunion publique consacrée à l'intégration architecturale et paysagère du projet du mois d'avril ou à celle consacrée aux enjeux environnementaux au mois de septembre, dans les deux cas, la transparence et la confiance des acteurs sur la qualité du dossier et du projet se sont imposées comme idée force.

Par contre, la question de fonds et l'enjeu majeur sont celles de la pertinence des informations et de leur concrétisation véritable. Pour répondre à cela, il est fondamental, comme cela a été annoncé en épilogue de la concertation préalable, que l'échange et l'information avec tous les publics se prolonge d'une part au moment de la phase travaux et d'autre part une fois l'entreprise en activité.

Cet engagement a été pris par le maître d'ouvrage, sa concrétisation véritable est la clé de voûte d'une démarche à ce jour réussie, mais seul le temps fera la preuve véritable de cette réussite.

En conclusion, le garant confirme la dimension fort positive de la démarche et souligne également, qu'effectivement, la réussite véritable sera au rendez-vous si l'information et la concertation volontaire portée par le maître d'ouvrage se prolonge à la fois durant la phase travaux et une fois l'entreprise en activité.

Fiche d'identité du projet

Le projet objet de la concertation

Le dossier de concertation disponible à l'adresse www.concertation-holosolis.org offre une présentation détaillée du projet dont le chapitre à venir fait la synthèse.

Responsable du projet et décideurs impliqués :

Le projet HoloSolis est porté par la société éponyme créée en 2022 sous la forme d'une SAS. Elle est présidée par Jan Jacob Boom-Wichers et détenue par un consortium de sociétés européennes ayant des activités liées à l'industrie photovoltaïque : InnoEnergy, IDEC, TSE, Heraeus et Armor Group.

Dans ce cadre, HoloSolis se trouve être un acteur 100% européen et indépendant.

Le projet implique également RTE pour la réalisation d'une ligne d'alimentation électrique de haute tension nécessaire pour le fonctionnement à pleine capacité d'HoloSolis.

Carte du projet et plan de situation :

L'implantation du projet est prévue sur le site Europôle 2 à Hambach, propriété de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (CASQ). Il s'agit d'un site industriel dit *clef en mains* devant faciliter la vitesse de concrétisation des projets.



Objectifs du projet selon le porteur de projet

Le projet HoloSolis vise à participer à la concrétisation de deux objectifs stratégiques à la fois portés par la France et l'Union européenne, il s'agit :

- du PACT VERT EUROPÉEN et sa stratégie *Zéro émission nette de CO₂ en 2050*,
- et du Net-Zero Industry Act adopté par le Parlement européen le 21 novembre de cette année.

L'atteinte de ces objectifs implique non seulement une production massive d'énergie renouvelable, mais aussi une réindustrialisation de l'Europe pour assurer qu'un maximum de composants des dispositifs de production d'énergie renouvelable soit produit en Europe, et autant que possible par des Européens. L'enjeu environnemental et l'enjeu de souveraineté sont ici pleinement combinés.

En visant la production de 5 GW de panneaux photovoltaïques par an, soit l'équivalent en puissance installée de la production annuelle d'un réacteur nucléaire de 1 GW, le projet HoloSolis est le premier projet de Gigafactory en Europe.

Le projet est donc imposant, mais pour que l'objectif européen qui vise l'installation annuelle de 100 à 150 GW de panneaux photovoltaïques en 2030, dont 40% fabriqués en Europe, soit atteint, il faudra que 10 projets d'une taille équivalente à celle d'Holosolis voient le jour d'ici là en Europe.

Caractéristiques du projet

La production visée par le projet HoloSolis comprend non seulement la production de panneaux, mais également celle des cellules photovoltaïques elles-mêmes.

Pour ce faire, le projet HoloSolis mobilisera la technologie N-type TOPCon. Cette technologie de cellule silicium, déjà utilisée massivement en Asie, permet l'obtention de cellules solaires à très haute performance, ceci sans utilisation d'indium (un métal rare) et avec une consommation limitée d'argent dans les cellules. En cela, le choix technologique diffère fortement de celui de REC Solar mis en débat en 2021 et qui s'appuyait sur la technologie à hétérojonction.

En pleine charge, d'ici 2027, l'usine HoloSolis mobilisera quelque 1700 collaborateurs.

Le choix d'implantation du projet HoloSolis à Hambach est motivé par trois raisons majeures :

- Une géographie relativement centrale dans le marché européen et une connexion directe à l'autoroute A4, ainsi qu'au réseau autoroutier allemand via Saarbrücken, dont l'agglomération transfrontalière dépasse les 500.000 habitants.
- Un site industriel Europôle 2 classé « clefs en mains » par le ministère de l'Industrie, et immédiatement opérationnel en termes de maîtrise foncière, de viabilité et de documents d'urbanisme.
- Un bassin d'emploi proportionné et caractérisé par une réelle tradition industrielle.

Pour le territoire, le projet HoloSolis revêt une importance stratégique pour la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences et les collectivités voisines. En effet, il impliquerait la création de 1700 emplois d'ici 2027, une fois atteint le rythme de croisière de production.

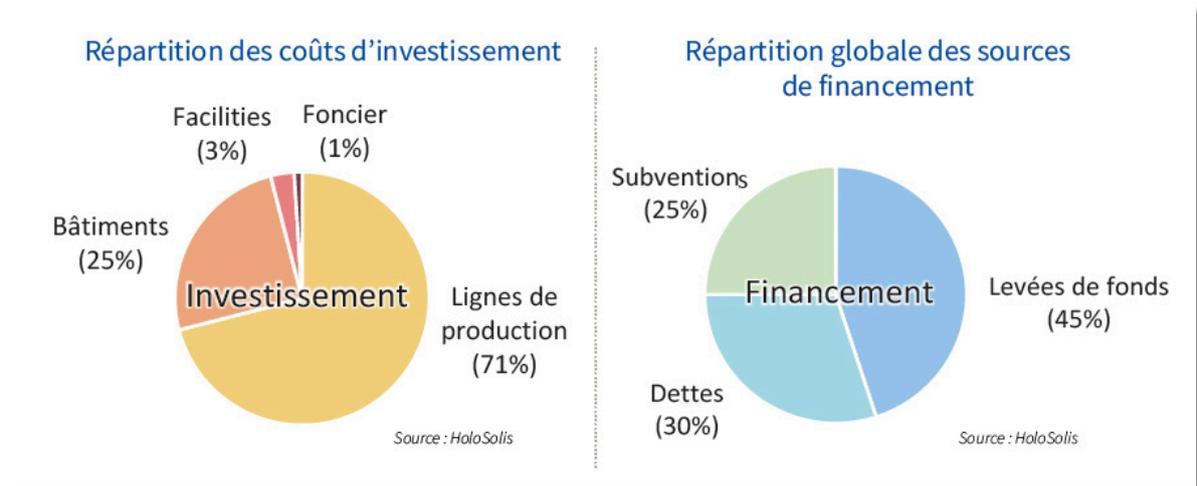
Outre la création d'emplois, l'arrivée d'HoloSolis apporterait une diversification du tissu industriel dans un territoire fortement marqué aujourd'hui par l'empreinte de l'automobile.

Il importe de signaler par ailleurs que la nature et la quantité des produits stockés sur le site et nécessaires au processus de production du projet HoloSolis implique un classement Seveso seuil haut, donc le respect de l'ensemble des prescriptions données par le futur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation, si le projet se concrétise.

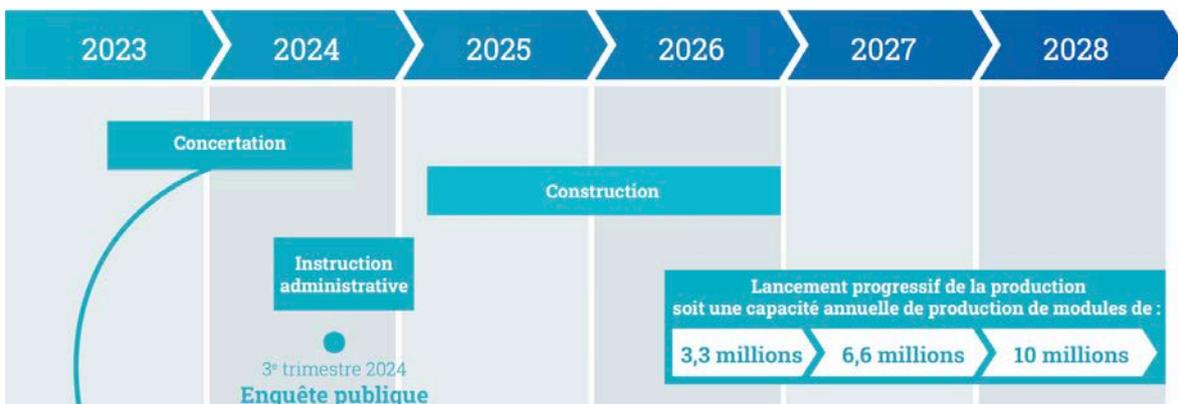
Il importe de noter que les choix de conception du projet HoloSolis ont été établis pour contenir l'essentiel des périmètres de danger à l'intérieur même du site de l'usine, comme le prévoit la réglementation en matière d'ICPE.

Coût du projet

Le projet HoloSolis représente un investissement de 709 millions d'euros, ceci selon la répartition et les modalités de financement suivantes :



Calendrier du projet et de la mise en service envisagée



Organisation et modalités de la concertation et chiffres clés de la concertation

Une concertation continue organisée autour de trois temps forts

Le dispositif de concertation continue a été conçu au regard du bilan de la concertation préalable. Le dispositif retenu a été établi en bonne intelligence entre le maître d'ouvrage, les acteurs locaux et le garant.

Au regard de la concertation préalable, il importait que la concertation continue porte en priorité sur la question de l'intégration architecturale et paysagère du projet dans le site et sur la question fondamentale de ses implications environnementales.

Par conséquent, le dispositif de concertation a été structuré en trois temps, cela outre l'information continue et les possibilités continues d'échanges via le site Internet d'Holosolis consacré à la concertation.

1. Temps fort n°1 : Réunion publique du 2 avril 2024

Le 2 avril a été organisée une réunion publique consacrée aux éléments clefs du permis de construire et à l'intégration architecturale et paysagère du projet. Cette réunion a permis de préciser l'évolution du projet et de présenter les versions quasi définitives de son intégration architecturale et paysagère.

Une centaine de participants ont pris part à cette réunion.



2. Temps fort n°2 : Du 3 au 12 septembre 2024, exposition Holosolis à la médiathèque de Sarreguemines

Afin de présenter au public l'évolution du projet, tel que présenté lors de la concertation préalable et d'apporter des nouvelles informations produites pour le dossier d'autorisation environnementale, une exposition était organisée du 3 au 12 septembre à la médiathèque de Sarreguemines.

LinkedIn · HoloSolis
Plus de 130 réactions · il y a 1 mois

Post de HoloSolis

🌟 Exposition HoloSolis : Du 3 au 12 septembre 2024, retrouvez-nous à la Médiathèque de Sarreguemines pour une immersion dans ...



Cette exposition a également été présentée au public en présence de l'équipe d'Holosolis durant les trois heures qui ont précédé la réunion publique du 12 septembre 2024.

3. Temps fort n°3 : Réunion publique du 12 septembre 2024

En clôture de la concertation continue a été organisée, le 12 septembre, une réunion publique centrée sur les questions de l'impact environnemental du projet. Cette réunion a pu s'appuyer sur l'ensemble des études produites pour finaliser la demande d'autorisation environnementale.

Plus de 80 participants ont pris part à cette réunion.



4. L'édition d'un Guide du participant à l'enquête publique

La concertation préalable, comme la concertation continue, ont leurs propres vertus pour permettre l'expression des publics. Cependant, l'enquête publique tient toujours un rôle stratégique dans la procédure. Afin de bien montrer au public l'importance de ce moment et sa dimension complémentaire à la concertation préalable, il a été convenu d'éditer un Guide du participant à l'enquête publique. Celui-ci est présenté en annexe. Cette démarche souligne la confiance et la volonté de tous en l'intelligence collective.

5. Une information du public ample

L'ensemble de la démarche de concertation continue a été dotée d'une ample communication, à la fois sur le site Internet de la procédure et par l'entremise de tous les médias locaux en particulier. Cette communication peut être considérée comme largement proportionnée est ouverte à tous les publics.

Rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable

Les enseignements clefs de la concertation préalable

Une concertation mobilisatrice, une participation intense et continue

La concertation préalable au projet HoloSolis a été précédée en 2021 d'une concertation menée pour un projet analogue de création d'une méga-factory de production de panneaux photovoltaïques à Hambach. Il s'agissait alors du projet REC Solar abandonné depuis lors.

Par conséquent, il fallait veiller à mettre en œuvre un dispositif de communication capable de remobiliser le désir de participation des publics. Le maître d'ouvrage a bien pris en compte cette donnée. Ainsi, le dispositif de communication et d'information des publics a été ample, diversifié et largement relayé par les médias locaux en particulier.

Cette communication a engendré une participation réellement satisfaisante. Ainsi, chacun des 6 temps d'interaction avec le public a mobilisé de 50 à 70 personnes, ceci sur des temps de travail souvent longs en raison de l'implication de chacun :

- Réunion publique d'ouverture – 50 personnes - durée 4 heures
- Ateliers environnement – 50 personnes - durée 4 heures
- Ateliers cadre de vie – 70 personnes - durée 3 heures 30 + visite de terrain, 35 personnes 1h30
- Ateliers économie et territoire – 60 personnes - durée 3 heures
- Réunion publique de clôture – 60 personnes - durée 2 heures

Cette mobilisation forte et très impliquée marque l'importance accordée au projet HOLOSOLIS

Une participation engagée et fondée sur des échanges constructifs et argumentés

D'entrée de jeu, dès l'ouverture de la concertation, Jan Jacob Boom-Wichers, Président d'HoloSolis, a marqué la volonté d'HoloSolis de s'inscrire positivement dans le territoire et d'avoir une relation de voisinage attentive et constructive. Dans l'avancée de la démarche, cette intention a rapidement trouvé son crédit et permis une concertation constructive et en confiance.

Ainsi, les échanges ont de manière très générale été approfondis et argumentés, ceci dans un esprit de réelle sincérité réciproque.

Des échanges et des débats identifiant des points particuliers, mais globalement toujours inscrits dans une vision d'ensemble du projet

La concertation a pu s'appuyer sur un dossier de concertation complet et didactique et sur des exposés introductifs de qualité. Sur cette base, les échanges ont pu être approfondis. Ils ont porté sur quelque 13 points en particulier :

• LE PROJET, SON INSCRIPTION SUPRA LOCALE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE

La compréhension de l'inscription du projet HoloSolis dans les politiques nationales et européennes en matière environnementale et industrielle a représenté une dimension importante des échanges.

- Pour répondre aux défis climatiques et à l'ambition européenne et nationale de parvenir au *Zéro émission nette de CO₂ en 2050*, le développement des énergies renouvelables constitue un levier essentiel. Dans ce cadre, la part de l'énergie photovoltaïque devra représenter entre 100 et 150GW dans l'Union européenne d'ici 2030.

- L'ambition européenne, formalisée dans le PACT VERT EUROPÉEN, est que 40 % des panneaux photovoltaïques installés en 2030 en Europe soient d'origine européenne contre moins de 5 % aujourd'hui. Pour atteindre cet objectif, il faudra que 10 projets d'une taille équivalente à celle d'Holosolis voient le jour d'ici là en Europe. Il s'agit là du plan industriel du PACT VERT EUROPÉEN.

Les implications de ces chiffres ont également été débattues en termes d'autonomie énergétique et stratégique de l'Europe, ainsi que de résilience pour faire face aux aléas du monde dont le Covid et la guerre en Ukraine ont marqué l'impérative nécessité.

Compris dans ce cadre, le projet Holosolis est apparu comme une nécessité, ceci avec des questions sur la capacité à terme à produire l'ensemble des composantes nécessaires à la production des panneaux photovoltaïques en Europe.

• **LES INCIDENCES LOCALES DU PROJET EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT**

- L'approvisionnement, la consommation d'eau et la qualité des rejets dans la Sarre

Le fonctionnement HoloSolis va impliquer la consommation de quelque 2,6 millions de mètres cubes d'eau par an. Cette consommation d'eau se fera par prélèvement, puis par restitution après traitement, et ceci pour quelque 90% du volume, dans la Sarre.

Cette solution d'approvisionnement a été perçue comme un progrès d'importance par rapport à celle consistant à mobiliser les eaux de source du réseau d'eau potable, tel qu'évoqué lors de la concertation menée dans le cadre du projet REC Solar.

De par cette évolution, les attentes ont porté d'une part sur la question du suivi dans le temps de l'impact quantitatif et qualitatif du dispositif sur la Sarre et d'autre part sur les possibilités à terme de réduire cette consommation d'eau en évoluant vers un dispositif fonctionnant en circuit fermé.

- Le classement Seveso et la question des risques

La concrétisation du projet HoloSolis impliquera un classement Seveso seuil haut de l'usine. Ce classement a posé deux familles de questions. La première relative aux risques en eux-mêmes et la seconde celle inhérente à la question de l'instauration d'un PPRT comprenant un périmètre impactant les habitations riveraines. Cette dernière problématique a été d'autant plus source de préoccupations que l'instauration du PPRT relatif à l'usine INEOS, implantée de longue date sur le territoire, a fortement impacté la commune de Willerwald et ses habitants.

L'obligation imposée au nouveau projet industriel de contenir la zone de danger à l'intérieur du site de l'usine apporte une réponse à ces inquiétudes, mais une information et un dialogue continu s'avère nécessaire.

- Les rejets atmosphériques

La question sur la nature des rejets, des normes et de leur respect a logiquement été posée. La question de la transparence de l'information relative au respect des normes est posée et appelle un engagement de la part d'un maître d'ouvrage.

- L'impact sur la santé de la ligne haute tension d'alimentation électrique

Le fonctionnement de l'usine HoloSolis nécessite le renforcement de la desserte du site en électricité. Pour ce faire, RTE prévoit la réalisation d'une nouvelle ligne haute tension. La question du tracé optimum a été posée, mais si celui empruntant la piste cyclable porte une réelle prévalence, des inquiétudes relatives aux impacts électromagnétiques d'une telle ligne ont été évoquées. En réponse, une note spécifique a été rédigée par RTE.

- L'impact des flux logistiques induits par le fonctionnement de l'usine

Les flux logistiques vont représenter quelque 200 camions par jour. Concernant les flux entrants, une part importante sera traitée par voies fluviales jusqu'à Metz, Strasbourg ou Dilligen, seuls les 50 ou 80 derniers kilomètres seront camionnés.

Ces flux de camions transiteront par l'autoroute A4 et pourront accéder à HoloSolis sans traverser les agglomérations du territoire.

La cohérence de cette approche a conduit le questionnement à se centrer d'une part sur la réflexion à mener sur la réouverture de la voie ferrée et, d'autre part, sur l'accueil des camions en dehors des horaires de livraison et d'expédition.

- La question du transport des 1 700 salariés prévus sur le site

Le fonctionnement d'HoloSolis impliquera 5 équipes de 270 employés et 350 personnes travaillant en journée. En incluant les visiteurs, l'estimation des flux représente quelque 400 véhicules au moment des pointes, dont 10% pourraient traverser Willerwald.

L'encouragement aux mobilités alternatives et la mise en place de navette de bus, le cas échéant mutualisé avec d'autres entreprises, ainsi qu'un plan de déplacements interentreprises a été au cœur des réflexions sur ce point.

- **LES INCIDENCES LOCALES DU PROJET EN MATIÈRE DE CADRE DE VIE**

- La production intrinsèque de l'usine ne sera pas génératrice de bruit. Ont été questionnées par contre les émanations sonores produites par les aérateurs et les camions, ceci tout en soulignant que la construction des bâtiments aura certainement pour effet d'atténuer l'impact du bruit de fond de l'autoroute A4 sur Willerwald.

La question du bruit étant complexe, outre le respect des normes, le maître d'ouvrage a souligné l'attention qu'il portera sur ce point en proposant, si nécessaire, un dialogue continu avec les riverains pour tirer les enseignements du retour d'expérience.

- La question l'intégration architecturale et paysagère de l'usine

Les questions de la hauteur des bâtiments et de celles des cheminées, ainsi que celles d'écrans végétaux, ont nourri les discussions. Les premières esquisses marquent un souci d'une intégration architecturale et paysagère de qualité, mais il importe que l'information et l'échange se poursuivent les prochains mois lors de la finalisation du projet.

- **L'IMPACT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL DU PROJET**

- Le tissu industriel du territoire de la Communauté de l'agglomération de Sarreguemines et Confluences est fortement dédié à l'automobile. Dans ce contexte, le projet HoloSolis apporterait une diversification, source de meilleure résilience pour le territoire.

- La question du recrutement de 1 700 salariés dans un bassin d'emploi relativement dynamique

La création à horizon de 3 à 5 ans de 1 700 emplois relativement diversifiés est une opportunité pour l'attractivité du territoire. Ainsi, si le taux de chômage de l'arrondissement de Sarreguemines est relativement bas avec un taux de 6 %, la vitalité démographique du territoire est quant à elle fragile et pourra trouver dans la concrétisation du projet HoloSolis un levier fort de revitalisation.

Les réflexions et le travail engagé avec Pôle emploi et les partenaires institutionnels présentés lors de l'atelier économie et territoire ont permis d'éclairer la stratégie de valorisation de cette opportunité pour le territoire.

- La question de l'offre de logements et de l'habitat

Parallèlement à la question du recrutement des futurs employés, celle de l'habitat et du marché du logement a été posée et discutée. Cependant, une fois prise en compte la géographie du bassin d'emploi dans son ensemble, avec par exemple le pays de Bitche, le projet HoloSolis ne devrait pas induire de tension particulière sur le sujet.

Une intention affirmée de prise en compte des propositions issues de la concertation

Concernant le caractère des échanges et des débats, il a été marqué par un esprit respectueux des différences, un esprit constructif et une bonne intelligence collective.

Les propos des uns et des autres tenus lors de la réunion de clôture ont souligné cette qualité.

De manière récurrente, et cela avec crédibilité, le maître d'ouvrage et la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, pour ce qui relève de ses compétences, ont marqué leur intention de prendre réellement en compte les propositions de spécification et d'amélioration du projet issues de la concertation.

Une attente de poursuite de l'information, des échanges et de la concertation

En conclusion, la concertation préalable peut être pleinement considérée comme positive et constructive.

Une confiance partagée a accompagné la ponctuation de la démarche, mais autant celle-ci est grande, autant elle implique de poursuivre un travail d'information, d'échanges et de concertation jusqu'à la concrétisation du projet.

Le Code de l'environnement impose une phase d'information et de participation aux porteurs de projet, sous l'égide d'un garant CNDP, qui suit la concertation préalable et qui se clôture à l'ouverture de l'enquête publique. Les garants ont noté que cette nouvelle phase doit répondre à cette attente, exprimée dans le cadre de la concertation, afin de confirmer l'apport de la concertation et des débats publics dans la maturation et l'appropriation citoyenne des projets.

Les principales demandes de précisions et recommandations du.de la garant.e formulées à l'issue de la concertation préalable

Les tableaux ci-après présentent les principales demandes de précisions et recommandations que les garants formulent à la fin de la concertation préalable. Le maître d'ouvrage, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui lui a été transmis afin qu'il puisse apporter et préciser ses réponses se trouve en annexe de ce bilan.

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences est également concernée par certaines demandes, sur des sujets relevant spécifiquement de ses compétences.

TABLEAU DES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET DE RECOMMANDATIONS	
PRÉCISIONS	
Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	
1	<u>Précisions relatives à l'accès au logement</u> L'accès au logement peut s'avérer problématique pour une catégorie de futurs employés. Une contribution interroge le maître d'ouvrage sur la mise en place d'un système de cautionnement, voire d'autres mesures d'aide et d'attractivité. Holosolis peut-il préciser sa position sur cette proposition ?
2	<u>Précisions relatives à la création de parcs photovoltaïques participatifs</u> L'idée de renforcer le lien entre Holosolis et les habitants du territoire par la création de parcs photovoltaïques participatifs a été évoquée. Holosolis peut-il préciser sa position sur cette proposition ?

TABLEAU DES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET DE RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS THÉMATIQUES

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1	<p><u>Recommandations relatives à la consommation d'eau</u></p> <p>Le fonctionnement d'Holosolis implique une consommation d'eau massive. La solution retenue consiste à prélever puis rejeter l'eau dans la Sarre. Cette solution est perçue comme un grand progrès par rapport à celle envisagée par le projet REC Solar soumis à concertation publique en 2021.</p> <p>Le sujet reste cependant d'importance et appelle à une transparence et une information dans la durée des consommations effectives d'eau, de la qualité des eaux rejetées et leurs incidences sur la qualité de la Sarre.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme son engagement d'assurer dans la durée l'information et la transparence attendue, ceci en partenariat avec la CASQ en charge de la compétence eau sur le territoire, ainsi que de la DREAL et la Police de l'Eau.</p>
2	<p><u>Recommandations relatives au bruit et impacts sonores du projet sur les quartiers d'habitation et les espaces de promenade de Willerwald</u></p> <p>Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est engagé à limiter au mieux l'impact sonore de l'usine, ceci outre le respect automatique des normes réglementaires.</p> <p>La question du bruit et de ses incidences étant complexe et ne pouvant au final qu'être appréciée en situation, la solution mise en perspective durant la concertation consiste à instaurer un dialogue dans la durée avec les riverains et de mettre en oeuvre, si nécessaire, une dynamique d'amélioration continue.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme son intention de s'inscrire dans une telle démarche qui permet de tirer les enseignements du retour d'expérience.</p>
3	<p><u>Recommandations relatives à l'impact paysager du projet Holosolis sur la cadre de vie de Willerwald</u></p> <p>La construction d'Holosolis va transformer le paysage pour un nombre important d'habitants de Willerwald. Les esquisses présentées lors de la concertation ont marqué une volonté du maître d'ouvrage de finaliser son projet avec le souci fort de sa bonne intégration paysagère.</p> <p>Il a été souligné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'excepté le bâtiment dédié à la logistique, dont la hauteur dépassera les 30 mètres, les bâtiments resteront dans l'épure de ceux du site Seiffert voisins. - Que la qualité des matériaux et le choix des tonalités des bâtiments visera l'intégration la plus douce dans le paysage. - Qu'un plan important de végétalisation complétera l'adoucissement de l'intégration paysagère et que les plantations prévues par la CASQ dans le cadre d'Europole 3 apporteront également une solution forte d'atténuation. - Que les cheminées seront de taille limitée et ne dépasseraient celles des bâtiments (non logistique) que de quelques mètres. <p>Vu l'importance de la question, il est apparu important que le public soit informé de la finalisation du projet architectural et paysager en amont de l'enquête publique.</p>
4	<p><u>Recommandations relatives à la limitation de l'augmentation du trafic automobile et à l'écomobilité</u></p> <p>Pour favoriser l'écomobilité et limiter l'augmentation du trafic automobile, le maître d'ouvrage s'est engagé oralement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudier la mise en oeuvre de solutions de bus de ramassage de ses employés. • Favoriser le covoiturage par des solutions d'encouragement. • Participer activement à la mise en oeuvre d'un <i>Plan de déplacement interentreprises</i> ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle. <p>Pour sa part, la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences s'est engagée oralement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager la mise en oeuvre d'un nouveau <i>Plan de déplacement interentreprises</i> ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle. • D'étendre le réseau de pistes cyclables pour mailler pleinement l'Europôle aux communes voisines. <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences confirment ces engagements.</p> <p>Il a été proposé également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'une <i>étude stratégique multi-modale Mobilité et Déplacements</i> soit engagée rapidement à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences. • Que le projet de contournement Est de Sarreguemines, ceci depuis la route de Bitche, soit relancé par le département de Moselle. <p>Il paraît important que la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences précise sa position sur ces deux propositions.</p>
5	<p><u>Recommandation relative à l'accueil des transporteurs routiers</u></p> <p>La question de l'accueil des routiers en week-end et hors horaires d'ouverture pose de réels problèmes autour des entreprises de transport ou impliquant des flux logistiques importants. Localement, cela est déjà le cas autour de l'entreprise Seiffert.</p> <p>L'activité d'Holosolis impliquant des flux logistiques importants, il importe que le maître d'ouvrage précise le dispositif qu'il prévoit de mettre en oeuvre, le cas échéant en lien avec la CASC, pour répondre à cette problématique à la fois sanitaire, de confort et tout simplement de décence pour les routiers.</p>

Suite donnée par le maître d'ouvrage à concertation préalable

Le maître d'ouvrage a de manière très complète fait siennes les recommandations des garants.



PROJET D'USINE DE FABRICATION DE CELLULES ET DE MODULES PHOTOVOLTAÏQUES
SUR LA ZAC EUROPOLE 2 DE HAMBACH (57)



BILAN DES MAÎTRES D'OUVRAGE

*Les enseignements de la concertation préalable
et les mesures envisagées par les maîtres d'ouvrage
pour en tenir compte dans la poursuite du projet*

Mission du garant

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, la garante fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, le garant s'assure que :

- les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable/débat public soient bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

Résultats de la concertation

La concertation préalable avait abouti à des engagements forts et complets du maître d'ouvrage. Les bases d'une concertation réussie ont été solidement posées.

La concertation continue a été conçue pour faire vivre cet acquis de la meilleure manière. Pour cela, il fallait notamment mettre l'action sur la finalisation de l'intégration architecturale et paysagère du projet et sur le détail de sa prise en compte des impératifs environnementaux.

La consultation du site Internet a permis au public de prendre connaissance des différentes pièces du dossier et de son évolution, son interface d'échange de publier des avis, remarques ou questions. Cette dernière solution a été faiblement mobilisée durant la phase de concertation continue ; par contre, les deux réunions publiques ont constitué deux temps forts d'échange.

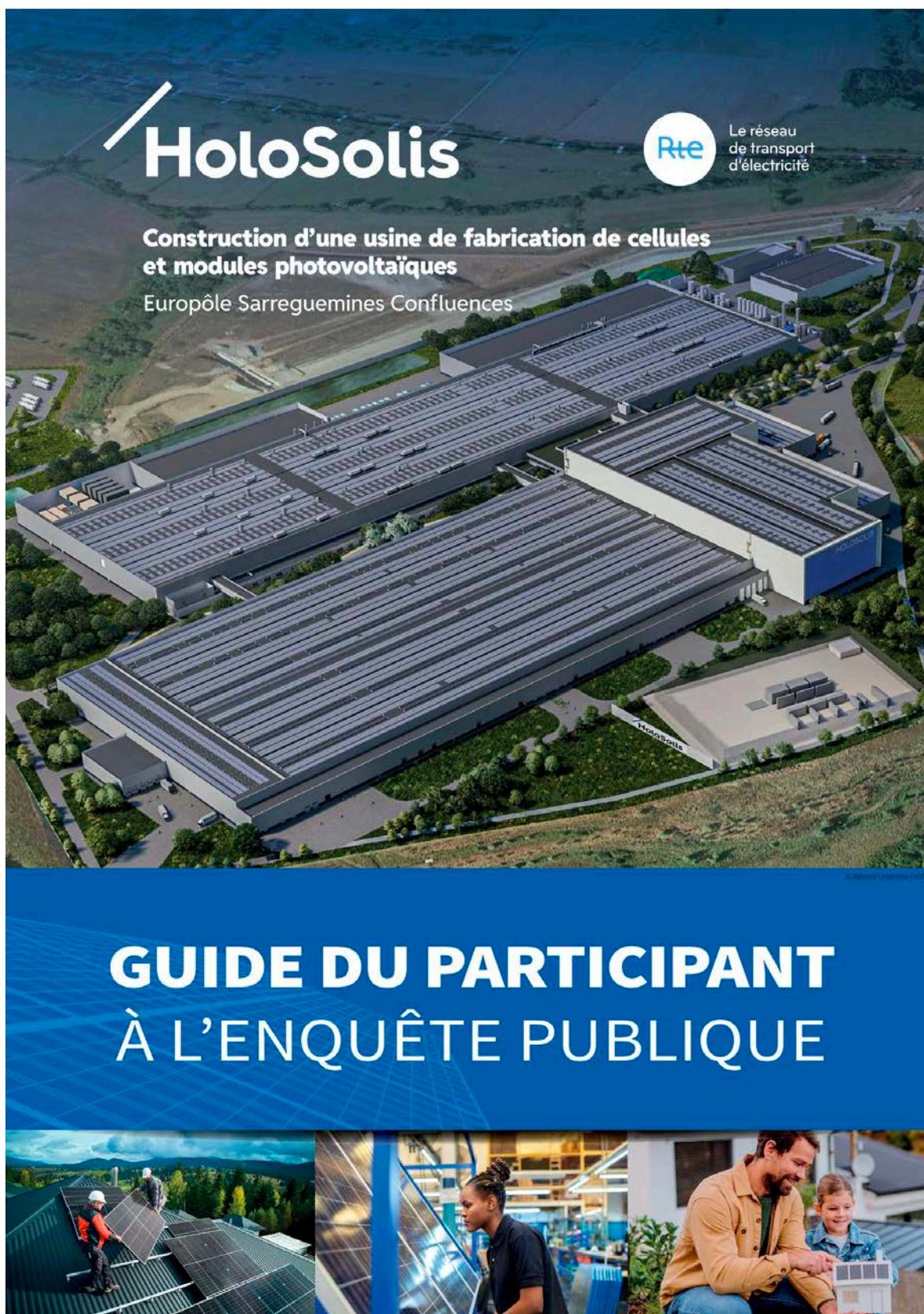
Qu'il s'agisse de la réunion publique consacrée à l'intégration architecturale et paysagère du projet du mois d'avril ou à celle consacrée aux enjeux environnementaux au mois de septembre, dans les deux cas, la transparence et la confiance des acteurs sur la qualité du dossier et du projet se sont imposées comme idée force.

Par contre, la question de fonds et l'enjeu majeur sont celles de la pertinence des informations et de leur concrétisation véritable. Pour répondre à cela, il est fondamental, comme cela a été annoncé en épilogue de la concertation préalable, que l'échange et l'information avec tous les publics se prolonge d'une part au moment de la phase travaux et d'autre part une fois l'entreprise en activité.

Cet engagement a été pris par le maître d'ouvrage, sa concrétisation véritable est la clé de voûte d'une démarche à ce jour réussie, mais seul le temps fera la preuve véritable de cette réussite.

Avis du garant sur le déroulé de la concertation et recommandation au maître d'ouvrage sur les modalités d'information

En prolongation et en conclusion des paragraphes précédents consacrés aux résultats de la concertation, le garant confirme la dimension fort positive de la démarche et souligne également, qu'effectivement, la réussite véritable sera au rendez-vous si l'information et la concertation volontaire portée par le maître d'ouvrage se prolonge à la fois durant la phase travaux et une fois l'entreprise en activité.



À propos du projet



Le projet d'HoloSolis en bref

La société HoloSolis souhaite implanter une **usine de fabrication de cellules et modules photovoltaïques** sur la zone d'activités de l'Europôle 2 à Hambach, dans l'agglomération de Sarreguemines (Moselle).

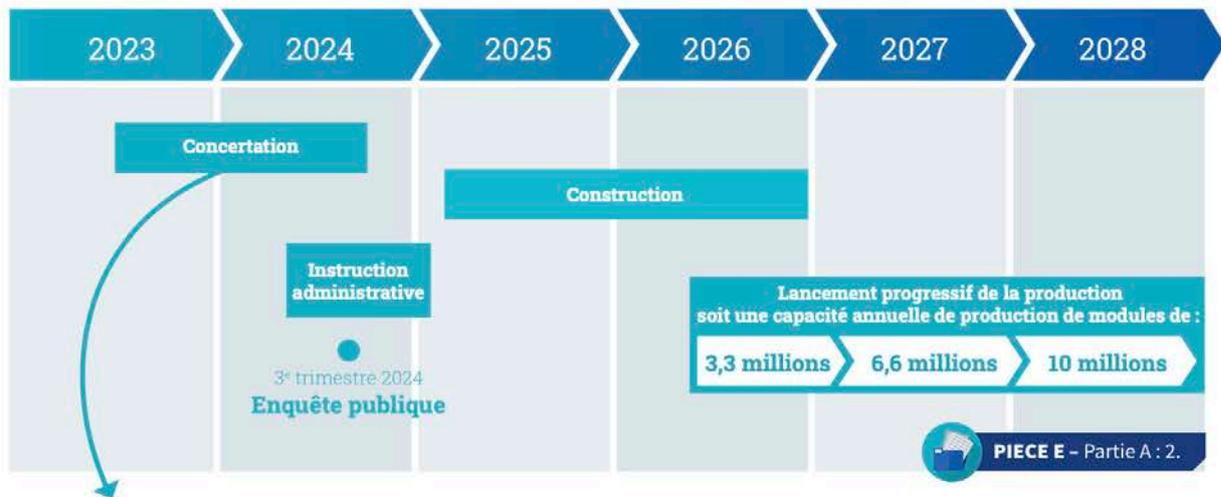
Ce livret a été conçu pour vous permettre de prendre connaissance des principales informations sur ce projet et d'explorer plus facilement les éléments du dossier d'enquête publique.

Pour cela, il vous suffit de suivre ce symbole :



Où en est le projet ?

Annoncé au sommet Choose France de mai 2023, le projet d'HoloSolis a fait l'objet de 15 mois d'études et de concertation. Les travaux de construction pourraient débuter en 2025 pour un démarrage de la production mi-2026.



LA CONCERTATION AUTOUR DU PROJET

Le projet a connu deux phases de concertation.

La première, la concertation préalable, s'est déroulée du 25 septembre au 31 octobre 2023 sous l'égide de deux garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public : Madame Valérie TROMMETTER et Monsieur Bernard CHRISTEN. Différentes rencontres (2 réunions publiques, 3 ateliers thématiques, 1 émission-débat en public, 1 journée d'échanges) ont

été organisées. Elles ont permis de recueillir les avis, remarques et propositions du public qui pouvait également s'exprimer sur des registres, par mail et par courrier postal.

HoloSolis a souhaité poursuivre les échanges dans le cadre d'une concertation continue jusqu'à l'enquête publique. Cette nouvelle phase d'information et de participation s'est ouverte début 2024. La mission de garant confiée à

Bernard CHRISTEN a été prolongée afin de suivre cette deuxième étape de concertation. Au programme : 1 atelier de présentation permis de construire, 1 exposition à la médiathèque de Sarreguemines et 1 événement public de découverte des résultats des études en amont de l'enquête publique.

+ d'info sur

Pour en savoir plus et consulter tous les documents de la concertation rendez-vous sur concertation-holosolis.org

À propos de l'enquête publique



SOMMAIRE DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Élaboré par HoloSolis et Rte avec l'appui de bureaux d'études indépendants, le dossier d'enquête publique comprend 13 pièces :

- PIÈCE A**Résumé non technique de la description du projet
- PIÈCE B**Description détaillée du projet
- PIÈCE C**Justificatif de maîtrise foncière
- PIÈCE D**Résumé non technique de l'étude d'impact
- PIÈCE E**Étude d'impact
- PIÈCE F**Annexes de l'étude d'impact
- PIÈCE G**Étude de dangers
- PIÈCE H** ...Capacité techniques et financières
- PIÈCE I**Justification du respect des prescriptions des Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement
- PIÈCE J**Calcul du montant des garanties financières
- PIÈCE K**Compléments pour l'installation sur un site nouveau
- PIÈCE L**Situation locale
- PIÈCE M** ...Plan d'ensemble

S'informer et s'exprimer

L'enquête publique est une étape incontournable pour un projet comme celui d'HoloSolis. **Elle permet à toutes les personnes intéressées par le projet de :**

✓ **Prendre connaissance de ses caractéristiques et de ses effets potentiels**

✓ **Donner leur avis et faire part de leurs remarques.**

Pour cela plusieurs moyens d'information et d'expression seront mis à votre disposition.

Le commissaire enquêteur (personnalité indépendante désignée par le tribunal administratif de Metz) sera à l'écoute de toutes les personnes qui souhaitent participer. A l'issue de la période d'enquête publique, il analysera les contributions recueillies et formulera un avis dans son bilan qu'il transmettra au **préfet de Moselle**. C'est ce dernier qui prendra la décision finale d'autoriser (ou non) la réalisation du projet.



QUI PORTE CE PROJET ?

La société HoloSolis a été créée en 2022 avec l'objectif d'implanter une grande usine de production de cellules et modules photovoltaïques en Europe.

Elle est détenue par un consortium de sociétés européennes ayant des activités liées à l'industrie photovoltaïque : InnoEnergy, IDEC, TSE, Heraeus et Armor Group.

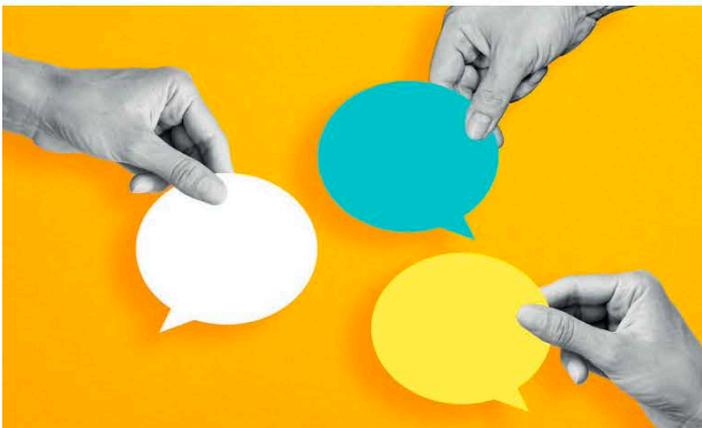


PIECE B - 2.

Dans le cadre de sa mission de service public, Rte est chargé de raccorder l'usine au réseau de transport d'électricité. Pour cela, Rte prévoit de créer une liaison à 225 000 volts entièrement souterraine jusqu'au poste existant de Sarreguemines.



PIECE E - Partie B.



Les principales caractéristiques

Les chiffres clés du projet



LES OBJECTIFS D'HOLOSOLIS

Produire en Europe pour...

- ✓ Soutenir la transition énergétique
- ✓ Contribuer à notre indépendance énergétique
- ✓ Renforcer notre souveraineté industrielle
- ✓ Garantir une compétitivité et attractivité locale

Caractéristiques et fonctionnement du site

- PIECE A** - 3. (résumé)
- PIECE B** - 3.
- PIECE D** - 1.2. (résumé)
- PIECE E** - Partie A : 3.2.



© Agence Unanime / DEC

Des équipements pour alimenter le site en eau et en électricité

Une canalisation d'amenée de l'eau depuis la Sarre sera créée par la Communauté d'Agglomération pour les besoins de l'Europôle et d'HoloSolis. Une seconde canalisation de 4 km environ transportera les eaux industrielles préalablement traitées vers la Sarre.

La création d'une liaison électrique souterraine d'une dizaine de kilomètres par RTE (Réseau de Transport d'Électricité) permettra de raccorder l'usine au poste électrique de Sarreguemines. Celui-ci sera par ailleurs étendu sur 0,3 à 0,4 hectares (sur des terrains appartenant déjà à RTE).

+ d'info sur
la liaison électrique



PIECE D - Partie B. (résumé)
PIECE E - Partie B.



du projet



Pourquoi avoir choisi l'Europôle 2 de Sarreguemines ?

La volonté d'HoloSolis était de s'implanter en Europe, et plus particulièrement en France, afin de produire des panneaux photovoltaïques avec un bilan CO₂ presque 2 fois inférieur à celui des panneaux chinois.

L'Europôle 2 c'est :

- ✓ Une position géographique centrale en Europe
- ✓ Un site « clé en main », déjà artificialisé et aménagé
- ✓ Une culture industrielle locale et un bassin d'emploi adaptés.



PIECE D – Partie A - 1.1
PIECE E – Partie A - 3.1

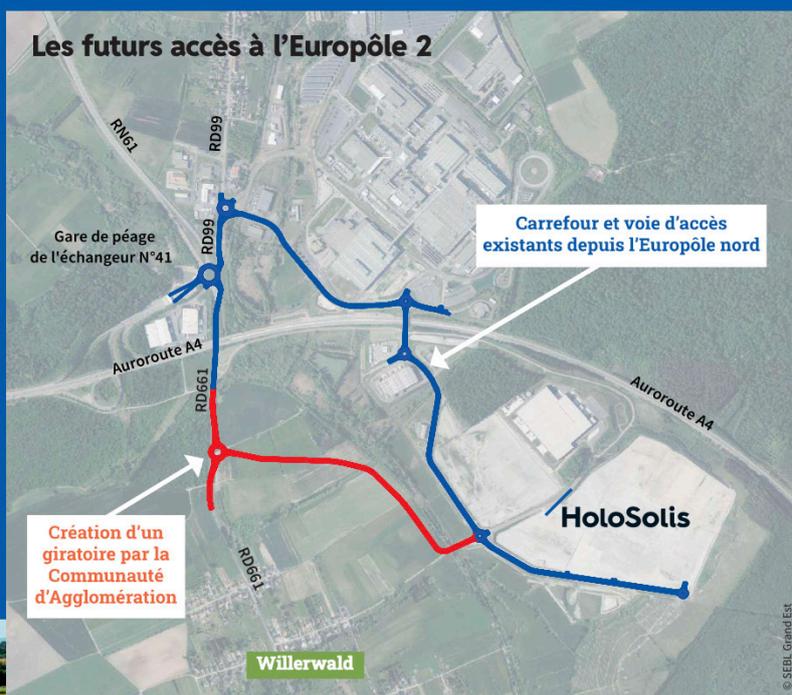
DES ACCÈS ROUTIERS ADAPTÉS

Les approvisionnements et expéditions d'HoloSolis s'effectueront principalement par voie fluviale. Des camions assureront les derniers kilomètres. Ils accéderont au site directement par l'A4 ou par la RD661 grâce à la création d'un nouveau giratoire prévue par la Communauté d'Agglomération.

Pour la tranquillité des riverains, les raccourcis via Willerwald seront « coupés » et les traversées du village interdites pour tous les poids lourds à destination d'HoloSolis.

Une aire d'attente poids lourds dédiée à HoloSolis est prévue.

Les futurs accès à l'Europôle 2



PIECE B – 3.2.5
PIECE D – Partie A - 3.3.8 (résumé)
PIECE E – Partie A - 5.3.8.

Le paysage

Un environnement paysager déjà marqué par l'industrie

Le terrain d'HoloSolis se situe dans la zone d'activités de l'Europôle 2 de Sarreguemines. Il jouxte les parcelles de l'entreprise de logistique automobile Seifert. Les autres sites industriels voisins sont : Sostmeier, Ineos Automotive, Maintenance industrielle de l'Est et le Petit Forestier. L'usine de panneaux solaires sera visible depuis l'autoroute A4 proche.



PIÈCE F - Annexe n°9



Vue de l'usine depuis l'autoroute A4

Des mesures favorisant l'insertion paysagère et le voisinage avec la commune de Willerwald



La concertation a permis de recueillir les attentes et préoccupations des habitants de Willerwald, riverains les plus proches du site. Sur cette base, HoloSolis a fait appel au cabinet d'architecture Unanime pour concevoir le design des bâtiments et les aménagements extérieurs en cohérence avec le paysage local. Couleurs des façades, limitation des hauteurs des bâtiments, choix des arbres et végétaux pour les plantations ... sont autant de mesures prises pour permettre l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement.

Les infrastructures annexes, telles que les canalisations d'amenée et de rejet de l'eau ou la liaison électrique seront construites en souterrain ce qui limitera leurs effets sur le paysage. Elles seront implantées en dehors des zones boisées pour éviter la création de « trouées ».

Pour le raccordement électrique, Rte propose d'étendre le poste de Sarreguemines à l'arrière du site existant, dans un secteur peu visible. Une nouvelle haie sera plantée pour le masquer encore plus.



PIÈCE E - Partie B, 4.4.1. & 7.4.1.

LES AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU PLAN DE L'USINE EN LIEN AVEC LE PAYSAGE

- ✓ Concentration des bâtiments sur la parcelle Est
- ✓ Abaissement de la hauteur de l'entrepôt (30 mètres) en alignement avec Seifert
- ✓ Suppression du convoyeur aérien entre les bâtiments de production
- ✓ Construction des bâtiments de production et de stockage directement à l'échelle 5 GW, afin de limiter les périodes de travaux



PIÈCE E - Partie A, 5.1.2. & 9.2.6.

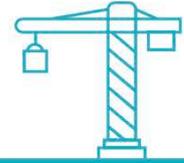


Vue depuis la rue Glad à Willerwald

HoloSolis a produit plusieurs photomontages que vous pouvez retrouver sur le site concertation-holosolis.org (« Les documents » / « Atelier permis de construire »).

© IDEC, SEBL Grand Est

La faune, la flore et les habitats naturels



Un site déjà artificialisé aux enjeux écologiques (très) faibles

Les terrains du projet sont situés en dehors de tout milieu naturel remarquable. Plusieurs inventaires environnementaux ont été réalisés entre 2009 (création de l'Europôle) et 2023. Ils ont montré que ce site n'abrite pas d'espèces protégées et que les enjeux écologiques y sont faibles à très faibles.

L'usine sera située à proximité d'une zone humide créée lors de la construction de la ZAC. HoloSolis prévoit de l'alimenter en y redirigeant une partie de ses eaux pluviales.



© Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences

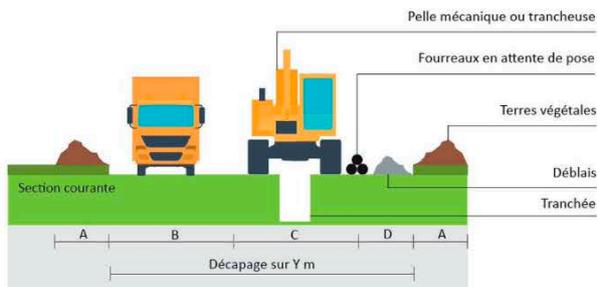
PIÈCE D – 3.2.
PIÈCE E – Partie A : 4.2. / 6. / 9.

Effets des ouvrages annexes

Les conduites d'eau potable et de rejet des eaux industrielles traitées seront installées en quasi-totalité (ou en totalité suivant les variantes) sous des chemins existants. Les principales incidences sur l'environnement porteront sur la phase de chantier (débroussaillage...).

PIÈCE E – Partie A : 5.2.6.
PIÈCE F – Annexe 2

La liaison électrique sera aussi souterraine. Elle s'inscrit dans des milieux agricoles et urbains. Elle longera également des boisements. Ses incidences sur l'environnement seront concentrées sur la période de chantier, puis limitées ensuite à la bande de servitude qui devra être entretenue.



HoloSolis

PRÉCAUTIONS PRISES AU STADE DU CHANTIER

- ✓ Balisage des zones sensibles (prairies humides) à proximité du chantier
- ✓ Limitation de l'envol de poussières (nettoyage régulier des voies, aspersion...)
- ✓ Interdiction de la maintenance des engins sur site et présence de kit anti-pollution
- ✓ Mise en place d'un Schéma d'Organisation et de Suivi d'élimination des Déchets

PIÈCE E – Partie A : 9.2.7.



La plateforme a été terrassée en 2011 et en 2020 pour l'accueil de projets qui n'ont finalement pas été réalisés

LE CALENDRIER DES TRAVAUX SERA ADAPTÉ POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ !

Le tracé envisagé, même s'il évite les principaux secteurs à enjeux, concernera quelques milieux remarquables et habitats d'intérêt situés principalement sur Neufgrange. La liaison croquera également 4 cours d'eau.

Pour préserver au maximum l'environnement, Rte envisage de prendre de nombreuses mesures :

- ✓ Organisationnelles : présence d'un écologue pour préparer et suivre les travaux, adaptation des périodes d'élagage, plans de circulation, suivis écologiques...
- ✓ Techniques : franchissement des cours d'eau et de certaines zones humides en sous œuvre ; tri des terres...

PIÈCE E – Partie B : 4.2. / 7.2. / 8.

GUIDE DU PARTICIPANT À L'ENQUÊTE PUBLIQUE | 7

L'eau

Un enjeu clé du projet

Le fonctionnement de l'usine HoloSolis nécessitera un apport en eau potable de 278 m³/h. Cette eau proviendra de la Sarre. Elle sera acheminée par canalisation depuis une nouvelle station d'eau potable construite par la Communauté d'Agglomération pour répondre aux besoins de l'Europôle et de l'ensemble du secteur.

L'eau sera principalement utilisée pour le processus de fabrication des cellules photovoltaïques.

Au final, 90 % de l'eau sera renvoyée (après traitement) dans la Sarre. La consommation réelle de l'usine ne représentera donc que de 10 % des volumes prélevés.

Les quantités annuelles (2,3 millions de m³/an) sont compatibles avec les autorisations de prélèvement actuelles.

PIÈCE B - 3.4.1. / 3.4.2.
PIÈCE D - 3.3.1. / 3.3.2. / 3.5. c) / 7.2.1. / 7.2.2. / 7.2.10.
PIÈCE E - Partie A : 2.3.2. / 5.2.1 / 5.2.2. / 5.3.1. / 5.3.2 / 9.2.1. / 9.2.2. / 9.2.10

HOLOSOLIS CHERCHE À OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DE SON USINE, AFIN DE PRÉSERVER AU MIEUX LA RESSOURCE EN EAU.

MESURES POUR RÉDUIRE LES BESOINS EN EAU

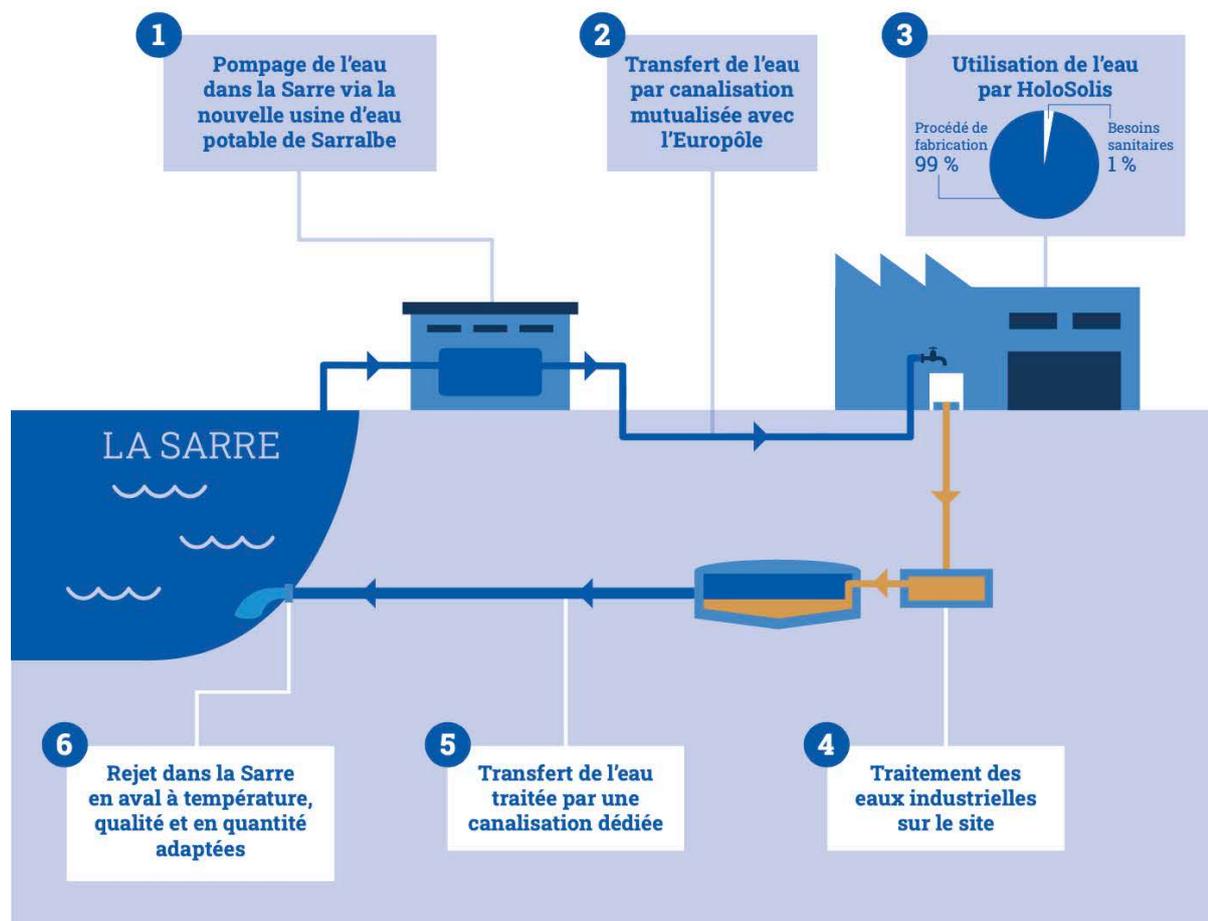
- ✓ Utilisation de l'eau en circuit fermé pour le procédé de fabrication des cellules
- ✓ Réutilisation des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts et les sanitaires de l'usine
- ✓ Limitation des consommations en période de sécheresse



PIÈCE D - 7.2.9.
PIÈCE E - Partie A : 9.2.9.

Un suivi de la qualité des eaux est prévu :

- ✓ Analyse des eaux pluviales
- ✓ Analyse des eaux industrielles traitées
- ✓ Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines.



Le risque industriel

Un site classé Seveso seuil haut

La fabrication de cellules et de modules photovoltaïques nécessite l'utilisation de produits chimiques. Ces produits seront entreposés sur le site d'HoloSolis pour limiter notamment les rotations de camions et le nombre de manipulations. Au regard des quantités concernées, l'usine relèvera de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et sera classée dans la catégorie des établissements SEVESO seuil haut.

A ce titre, HoloSolis devra se soumettre à plusieurs obligations réglementaires destinées à garantir la sécurité du site.

+ d'info sur

le risque industriel : consultez la note **Risque SEVESO sur le site concertation-holosolis.org** (rubrique « Les documents »).



PIÈCE G - 3. / 5. / 6.

Les enseignements de l'étude de dangers

L'étude de dangers a permis de prendre en compte la sécurité à la fois dans le design de l'usine et dans l'organisation de son fonctionnement.

Les risques liés à l'usine HoloSolis sont classés « modérés » (catégorie de risque le plus bas possible). Ils sont considérés comme « acceptables » au sens de la réglementation. Leurs conséquences les plus graves seraient entièrement contenues à l'intérieur du périmètre de l'usine rendant inutile l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

L'étude de dangers sera mise à jour tous les 5 ans.

Les mesures de prévention mises en œuvre par HoloSolis

- ✓ Suivi et surveillance de l'usine en continu
- ✓ Site entièrement clôturé avec contrôle d'accès systématique
- ✓ Réseau incendie interne (poteaux, sprinklers, bassins, systèmes de détection et de désenfumage...)
- ✓ Sécurisation des aires de dépotage des produits chimiques
- ✓ Mise en place d'un Plan d'Opération Interne (POI) en accord avec les pompiers et d'un Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- ✓ Formation du personnel aux risques et à la conduite à tenir en cas d'incident (accueil sécurité, routines sécurité...)



PIÈCE G - 4.

Bon à savoir !

Le dossier d'enquête publique comprend une version simplifiée de l'étude de danger. L'étude intégrale est confidentielle et accessible uniquement aux services de l'Etat, conformément à la réglementation. L'objectif : éviter que des informations sensibles tombent entre les mains de personnes malintentionnées.



PIÈCE G

Le classement d'HoloSolis sur l'échelle des risques industriels

Gravité des conséquences	Probabilité d'événement				
	Possible mais extrêmement peu probable	Très improbable	improbable	probable	courant
Désastreux					
Catastrophique					
Important					
Sérieux					
Modéré	✓ HoloSolis		✓ HoloSolis		

La qualité de l'air

Prévention & traitement des rejets atmosphériques

HoloSolis doit garantir le respect des normes de qualité de l'air autour de son usine. Pour cela, tous les gaz seront captés puis lavés ou brûlés avant d'être émis à l'atmosphère. Des installations de traitement de l'air sont prévues pour chaque composé à risque :

- ✓ Unités de lavage de gaz pour les gaz acides et basiques
- ✓ Oxydateurs thermiques en sortie des fours de sérigraphie
- ✓ Laveurs à l'eau pour tous les équipements utilisant un solvant.

Une analyse des émissions sera effectuée au niveau des cheminées. Leur nombre, leur hauteur et leur disposition ont été pensés pour favoriser la dispersion des rejets dans l'atmosphère.

Les études réalisées ont permis de mettre en place des mesures pour garantir l'absence d'odeurs à l'extérieur des bâtiments.



PIÈCE D - 3.3.3. / 3.4. / 7.2.4. (résumé)

PIÈCE E - Partie A : 4.4.6. / 4.9. / 5.3.3. / 9.2.4. / 9.5.



7 M€ SERONT CONSACRÉS À LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Les conclusions de l'Évaluation des Risques Sanitaires

Une Évaluation des Risques Sanitaires a été réalisée. Elle se base sur l'hypothèse extrême d'une exposition continue de la population, durant 70 ans, à des rejets atmosphériques aux seuils maximum autorisés.

Il apparaît que la qualité de l'air ne devrait pas être modifiée par l'installation de l'usine de panneaux solaires. Les normes fixées par l'Organisation mondiale de la santé seront respectées.

L'étude conclut qu'il est peu probable que les rejets atmosphériques aient un impact sur la santé humaine.



PIÈCE E - Partie A : 5.4.

Les mesures prises par HoloSolis pour garantir la qualité de l'air

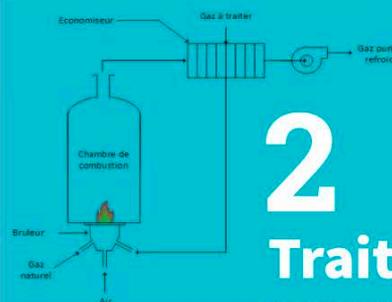
1 Captier

Des systèmes de ventilation et de captation des émissions gazeuses à l'intérieur des bâtiments



2 Traiter

Des procédés et des équipements adaptés à chaque type d'émission (lavage, brûlage...)



TOUS LES GAZ SERONT CAPTÉS, PUIS LAVÉS OU BRÛLÉS AVANT D'ÊTRE ÉMIS À L'ATMOSPHÈRE

4 Surveiller

Une surveillance des points de rejets des gaz issus du procédé industriel



3 Disperser

Des cheminées de 3 à 5 mètres maximum, en nombre suffisant pour assurer une bonne vitesse de dispersion



Le bruit

Une étude acoustique pour connaître le bruit préexistant

Dans le cadre de l'étude d'impact, l'ambiance sonore a été mesurée en 2023 aux abords du site et à proximité des habitations les plus proches.

Cette étude acoustique servira de référence pour s'assurer que l'usine ne dépasse pas les seuils de bruit fixés par la réglementation le jour et la nuit.

Bon à savoir !

Les décibels ne s'additionnent pas selon un calcul arithmétique. En présence de deux sources de bruit équivalentes, l'oreille humaine ne perçoit qu'une faible différence.



Les différents points de mesure

Les mesures prises par HoloSolis pour limiter le bruit

L'étude acoustique a permis à HoloSolis d'identifier les principales sources de bruit au sein de l'usine.

Les groupes de condensation à air seront adossés à une façade équipée d'un revêtement anti-bruit. Les grilles de ventilation seront sélectionnées en fonction de leurs qualités acoustiques (pièges à sons...).

Par rapport aux plans initiaux, le magasin de stockage et les quais de chargement / déchargements associés ont été déplacés à l'arrière du bâtiment de production des cellules de façon à limiter le bruit en direction de la commune de Willerwald.

D'autres mesures de prévention sont également prévues :

- ✓ Capotage des machines
- ✓ Arrêt des moteurs des véhicules en stationnement
- ✓ Pas d'expéditions ni de livraisons la nuit et le dimanche
- ✓ Choix des équipements en fonction de leurs performances acoustiques.



PIÈCE E - Partie A : 4.1.4. / 5.3.5.
PIÈCE F - Annexe 7 « étude d'impact acoustique »

Seuils réglementaires à ne pas dépasser le JOUR



> Emergence admissible + 5 à 6 décibels selon le niveau de bruit préexistant

> Niveau max. 70 décibels

Seuils réglementaires à ne pas dépasser la NUIT



> Emergence admissible + 3 à 4 décibels selon le niveau de bruit préexistant

> Niveau max. 60 décibels



HoloSolis

Informations / contact

www.concertation-holosolis.org

BRANDMANN - Branding & Design

